

La lutte et la réussite de Scott Heggart



Scott Heggart est le conférencier invité des conférences DREAM 2015

Scott Heggart est un jeune homme qui a une histoire à raconter : son histoire. Il a aussi un message : vous pouvez jouer. L'étudiant universitaire de 21 ans a consacré les dernières années à raconter son histoire concernant sa sortie du placard en tant qu'athlète homosexuel afin de changer les choses, d'offrir du soutien et de sensibiliser les jeunes.

« Cela fait des années que les étudiants demandent des

séances sur les droits des personnes lesbiennes, gaies et transgenres. Nous avons décidé que Scott serait le conférencier parfait pour parler aux étudiants », a déclaré Mme Pam Roberts, coordonnatrice de la conférence des jeunes de la Commission des droits de la personne du Manitoba. « Nous demandons toujours aux étudiants qui assistent à nos conférences les sujets dont ils aimeraient entendre parler dans l'avenir, et ce sujet est toujours l'un des plus demandés. Scott est un modèle pour beaucoup de personnes. »

L'histoire de Scott offre de l'espoir aux jeunes qui se sentent très seuls. Il admet qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans la société avant que les jeunes homosexuels soient complètement acceptés. Pour Scott, parler de ce sujet et aider les autres à comprendre sont des choses qui lui ont permis d'être complètement lui-même.

Pour y parvenir, il a fait quelque chose que très peu de gens ont le courage de faire. Il a documenté sa propre lutte et, tous les jours pendant une année complète, il a publié une vidéo anonyme sur YouTube dans laquelle il décrivait sa vie de tous les jours en tant que jeune homme gai.

Après avoir fait face à sa propre sexualité pendant sa jeunesse, Scott s'est engagé à raconter son histoire personnelle d'acceptation. Il est ambassadeur de You Can Play, un organisme international voué à l'inclusion et à la diversité dans les sports. You Can Play est fier d'être un partenaire de la LCF et de la LNH.

Après avoir fait les vidéos, il a commencé à recevoir des messages de gens qui le remerciaient. Beaucoup de ces messages personnels l'ont ému jusqu'aux larmes. La chaîne YouTube de Scott compte maintenant environ 3 000 abonnés et plus de 600 000 visionnements.

Suite à la page 2

Les droits en question

par Azim Jiwa – Directeur général

Après que le magazine *Maclean's* eut affirmé que Winnipeg était peut-être la ville la plus raciste au Canada, certaines personnes ont admis qu'il y avait un problème et d'autres ont été blessées par de telles accusations. Nier la présence de racisme ou suggérer que d'autres villes sont encore pires n'apporte rien à la discussion. La seule façon d'aller de l'avant est de rechercher des solutions. La Commission des droits de la personne est là pour aider.

Nous avons constaté une hausse des plaintes fondées sur l'ascendance, comprenant les Autochtones, au cours des quelques dernières années. Toutefois, nous sommes bien conscients que ces plaintes ne sont que la pointe de l'iceberg.

La Commission souhaite que la communauté autochtone, ou toute autre communauté aux prises avec le racisme, sache que le *Code des droits de la personne* existe pour aider à protéger les gens contre la discrimination. Toute personne qui fait l'objet de discrimination en ce qui a trait au logement ou à l'emploi, ou de discrimination qui l'empêche de magasiner ou d'entrer dans des établissements commerciaux devrait communiquer avec la Commission des droits de la personne.

En ce qui concerne le grand public, le fait d'entendre maints exemples de racisme dans la rue est quelque chose de dérangeant qui ne devrait surtout pas être ignoré.

C'est dans une telle situation que nos nombreux programmes d'éducation et de sensibilisation et nos activités de communication peuvent aider. Nous faisons partie de la solution et poursuivons sur cette voie en informant chaque personne de ses droits et de ses obligations, et en expliquant comment le racisme, ou toute forme de discrimination, peut être destructeur pour une entreprise, une école ou une collectivité.

Le mandat de la Commission des droits de la personne est de promouvoir les droits de la personne dans cette province, d'éduquer le public à leur sujet et de faire appliquer les dispositions anti-discrimination du *Code des droits de la personne*. La Commission enquête sur les plaintes afin de déterminer s'il y a suffisamment de preuves pour tenir une audience publique. Elle agit aussi en tant que médiateur pour résoudre les plaintes, facilitant les résolutions et les réparations volontaires entre les parties. La Commission a mis en place des politiques et des lignes directrices qui reflètent son interprétation du *Code*.

Dans le cadre de son mandat de promotion et d'éducation relativement aux droits de la personne, la Commission offre des séminaires éducatifs aux employeurs et aux propriétaires, des conférences annuelles à l'intention des jeunes, des consultations publiques et de nombreuses activités de communication concernant tous les sujets traités par le *Code des droits de la personne*.

Suite de la page 1

La Commission des droits de la personne du Manitoba se réjouit à l'idée de rencontrer ce jeune homme remarquable. Il est le conférencier invité aux conférences des droits de la personne DREAM de cette année, qui auront à Winnipeg et à Shilo en avril. Dans une vidéo publiée sur la page Facebook de la Commission, Scott indique qu'il a hâte de parler aux étudiants qui assisteront aux conférences et de les écouter.

www.facebook.com/ManitobaHumanRightsCommission

Les vidéos de Scott Heggart sont sur sa chaîne YouTube à [big93scott](https://www.youtube.com/user/big93scott).

Les conférences des jeunes **DREAM 2015** de la Commission des droits de la personne du Manitoba

**INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI – LA DATE LIMITE EST LE
7 MARS 2015!**

www.manitobahumanrights.ca

Shilo (8 avril 2015) OU Winnipeg (9 avril 2015)
**Amenez jusqu'à six élèves de la 7^e ou de la 8^e année
à cette**

**conférence sur les droits de la personne
GRATUITE**

DES QUESTIONS? COMPOSEZ LE 204 726-6262
Courriel : hrc@gov.mb.ca

Découvrez vos droits et vos obligations
Réalisez le pouvoir de chacun
Exprimez-vous

Agissez – Dénoncez, aidez les autres
Motivez – Encouragez les autres

Ateliers de 2015 :

Animaux au TRAVAIL

Le Manitoba, comme beaucoup de provinces et de territoires, possède des lois en matière de droits de la personne qui préviennent la discrimination contre les utilisateurs d'animaux d'assistance.

Improvisation – Dans le style des droits de la personne

Comme dans la vie de tous les jours... on ne sait jamais ce qui va arriver. La discrimination et le harcèlement peuvent survenir n'importe où, notamment à l'école, à un magasin ou au travail. Dans le cadre de cet atelier, vous tirerez une scène au hasard et votre groupe créera un court sketch (avec costumes et accessoires) concernant un scénario possible de discrimination ou de harcèlement.

Parlons-en

Allons au-delà de la simple discussion sur les préoccupations et examinons comment les élèves peuvent prendre part à une structure pour les personnes GLBT dans leur propre vie, et les manières de lutter contre le langage, les attitudes et les comportements négatifs afin de créer des endroits sécuritaires pour tous les jeunes, peu importe leur orientation sexuelle.



Une note parfaite pour un séminaire sur les droits de la personne

Un séminaire pilote sur les droits de la personne, *Investigation – Tips Tricks and Techniques* (enquêtes – conseils et techniques), a reçu d'excellentes notes de la part de ses participants en ce qui concerne son contenu et son animatrice, Mme Pam Roberts, agente des droits de la personne.

« Nous obtenons généralement de très bons commentaires concernant nos séminaires, mais les commentaires concernant celui-ci étaient exceptionnels », a déclaré le directeur adjoint et responsable de l'éducation, M. George Sarides. « L'évaluation du cours portait sur le contenu, la pertinence et l'animatrice, et le séminaire a reçu une note de 73 sur 75. » Les commentaires indiquaient, entre autres, « parfait », « occasion fournie d'appliquer les connaissances pendant le cours » et « superbe présentation ».

En vertu du *Code*, dès qu'une personne en position d'autorité dans une entreprise prend raisonnablement connaissance de harcèlement potentiel, elle doit prendre des mesures raisonnables pour mettre fin au harcèlement et prévenir qu'il se répète. Des décisions récentes concernant le harcèlement sexuel au Manitoba ont confirmé que les entreprises doivent prendre cette obligation au sérieux.

L'animatrice et agente des droits de la personne, Mme Pam Roberts, a indiqué que des « mesures raisonnables » peuvent prendre des formes très différentes selon la situation, le type de plainte ou l'entreprise. « Ce cours donne des conseils et des techniques qui aideront les employeurs à respecter cette obligation, en utilisant un scénario réaliste sur lequel le groupe travaille. »

« Prendre ces mesures raisonnables est important pour deux raisons, explique Mme Roberts. D'abord, cela aidera un employeur à dresser un portrait de ce qui se passe dans son milieu de travail, ce qui permettra de déterminer les correctifs nécessaires à apporter pour offrir un milieu de travail sûr et respectueux à tous les employés. Les employeurs peuvent découvrir des comportements qui ne répondent pas nécessairement à la définition de harcèlement du *Code*, qui peuvent violer leurs propres politiques en matière de milieu de travail respectueux ou qui ne favorisent tout simplement pas un milieu de travail positif. »

Mme Roberts a aussi souligné que d'être en mesure de prouver que des mesures raisonnables ont été prises est nécessaire pour défendre une entreprise si une plainte en matière de droits de la personne devait être déposée. « L'objectif de ce cours est de donner aux employeurs les outils dont ils ont besoin pour prendre eux-mêmes des mesures raisonnables afin de mettre fin au harcèlement et qu'il ne soit pas nécessaire de déposer une plainte en matière de droits de la personne. »

Ce cours pilote a été donné à la suite d'un séminaire de trois heures sur le harcèlement, et la combinaison des deux permet de fournir des outils très utiles aux employeurs et aux gestionnaires.

La Commission offre également des séminaires concernant les droits de la personne en milieu de travail, soit *Reasonable Accommodation* (mesures d'adaptation raisonnables), *Mental Health Issue* (questions de santé mentale) et *The Business of Human Rights* (les droits de la personne dans les entreprises), qui donnent un aperçu général du *Code des droits de la personne* et des droits et des obligations des employeurs et des employés. Pour en savoir plus Consultez le site Web de la Commission et cliquez sur « workshops/seminars ».